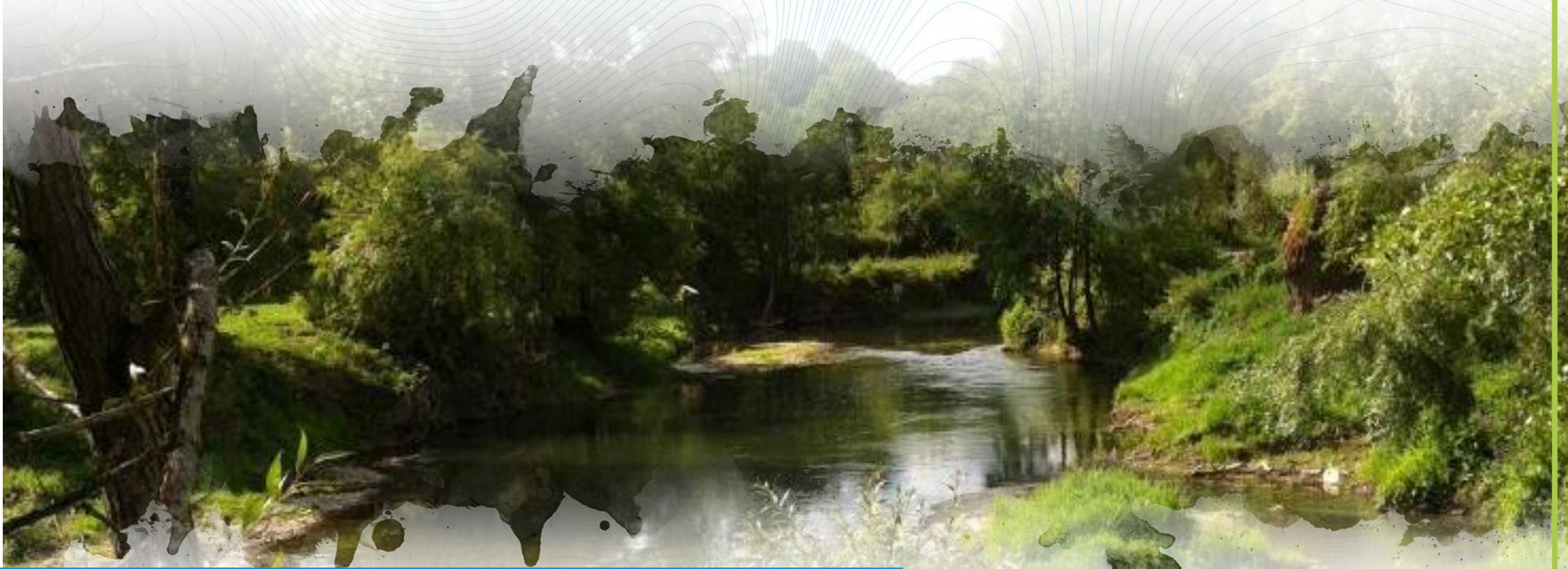
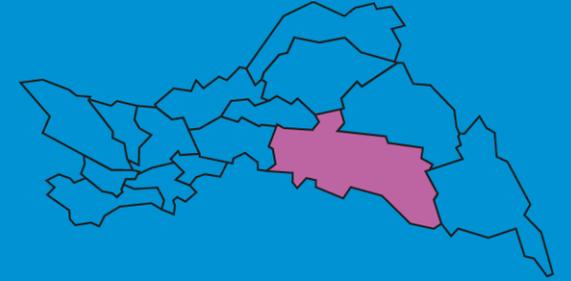


18 octobre 2019



Commission hydrographique Aisne Vesle Suippe

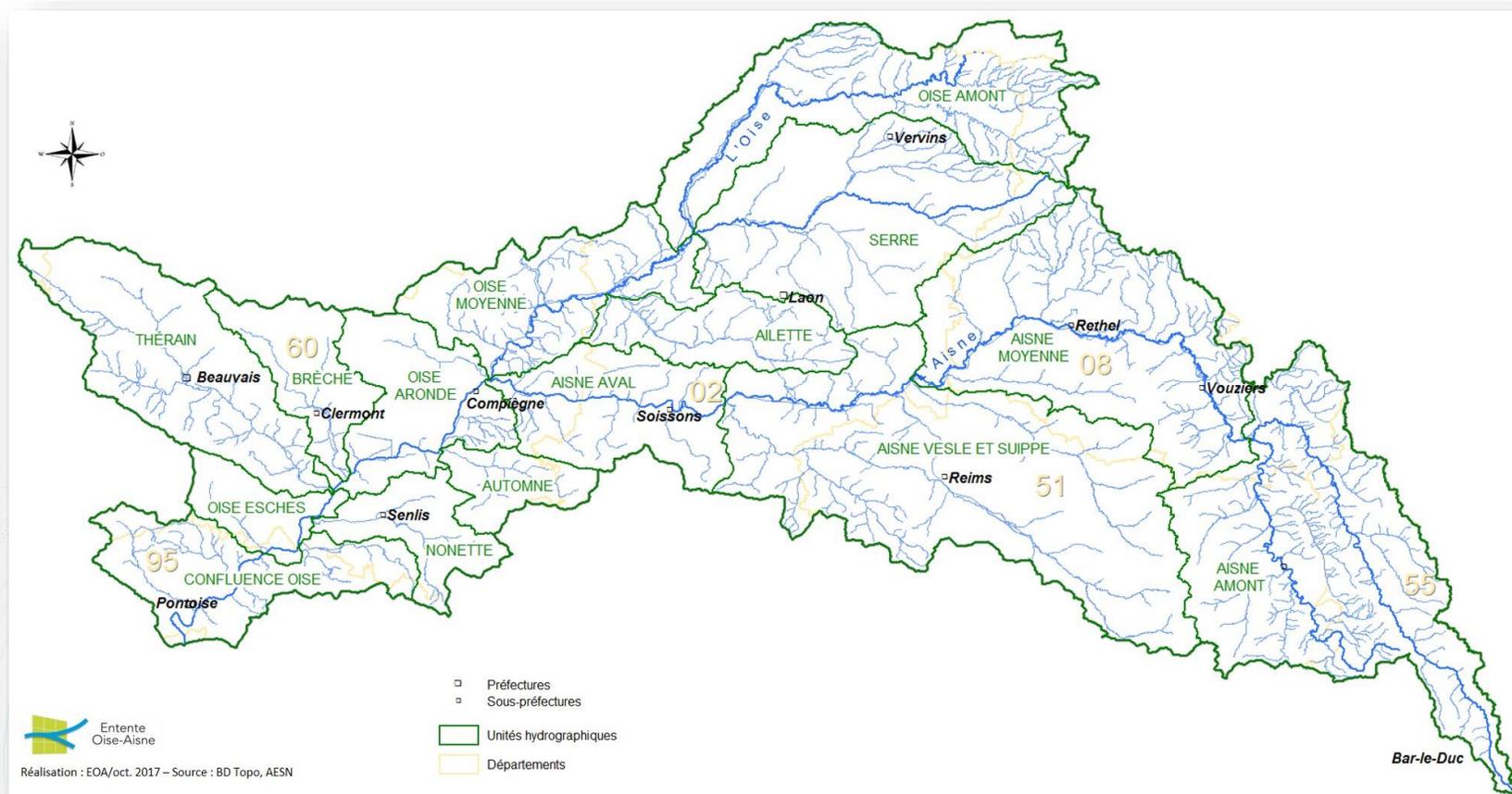
SOMMAIRE



- **Contexte**
- **Le territoire Aisne Vesle Suipe**
- **Les actions du territoire : éléments de connaissances et propositions de la Commission hydrographique**

LE BASSIN VERSANT DE L'OISE

15 unités
hydrographiques



LA GOUVERNANCE DE L'ENTENTE

Commissions hydrographiques

concerter les acteurs et établir des programmes cohérents

Proposition de programmes d'actions



et leur programmation pluriannuelle technique et financière

Bureau

Examen des programmes, délégations



Comité syndical

Débats et propositions portées à la

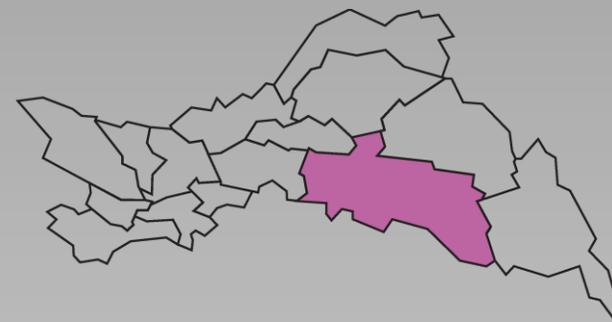


connaissance

Comité consultatif

Bilan des actions, enjeux et grands projets à l'échelle du bassin

LE TERRITOIRE AISNE VESLE SUIPPE



LE TERRITOIRE AISNE VESLE SUIPPE

Compétences

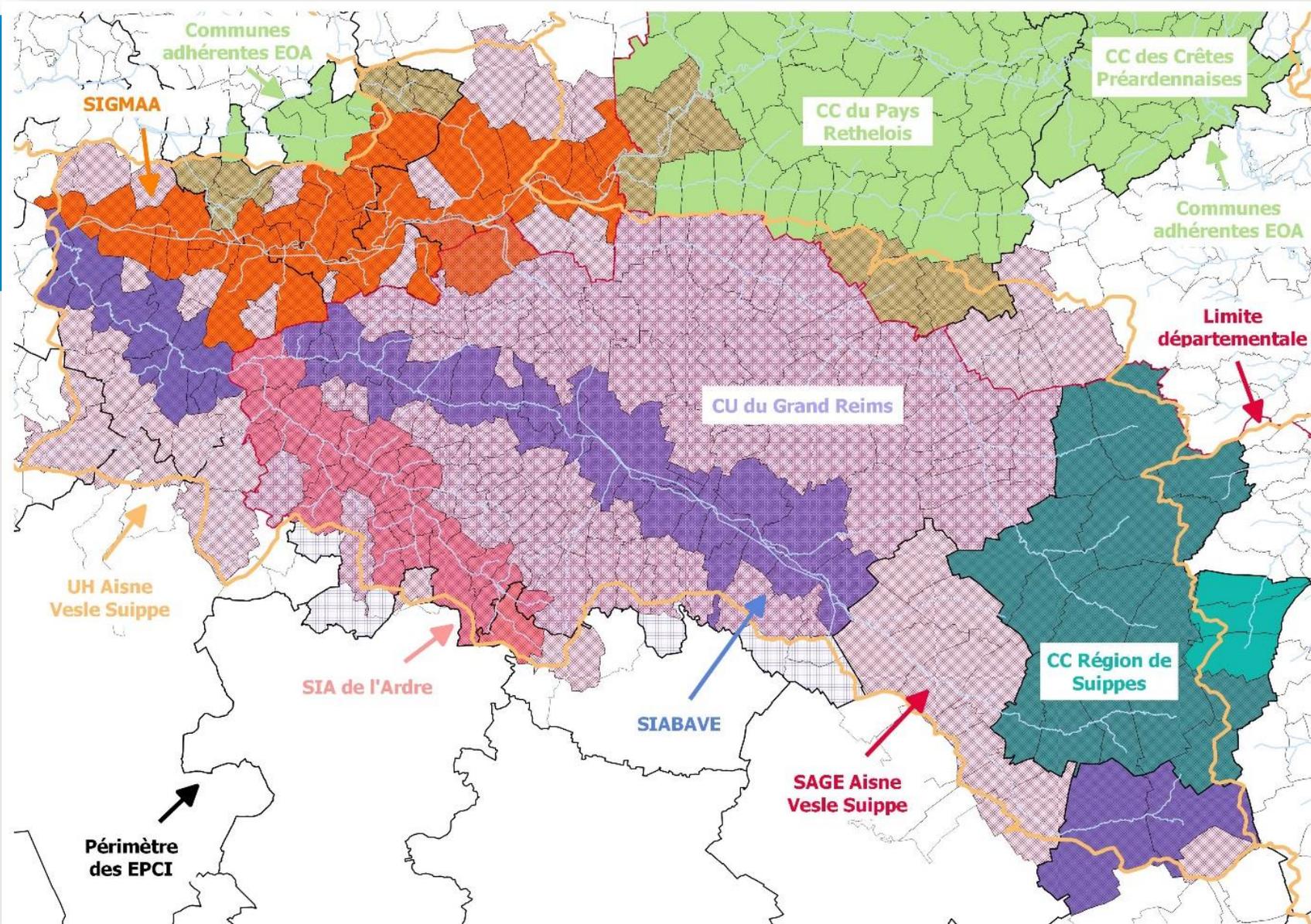
SIGMAA: GEMA

Syndicat de l'Ardre: GEMA

SIABAVE: GEMA+ SAGE

CC Région de Suippe:
GEMAPI

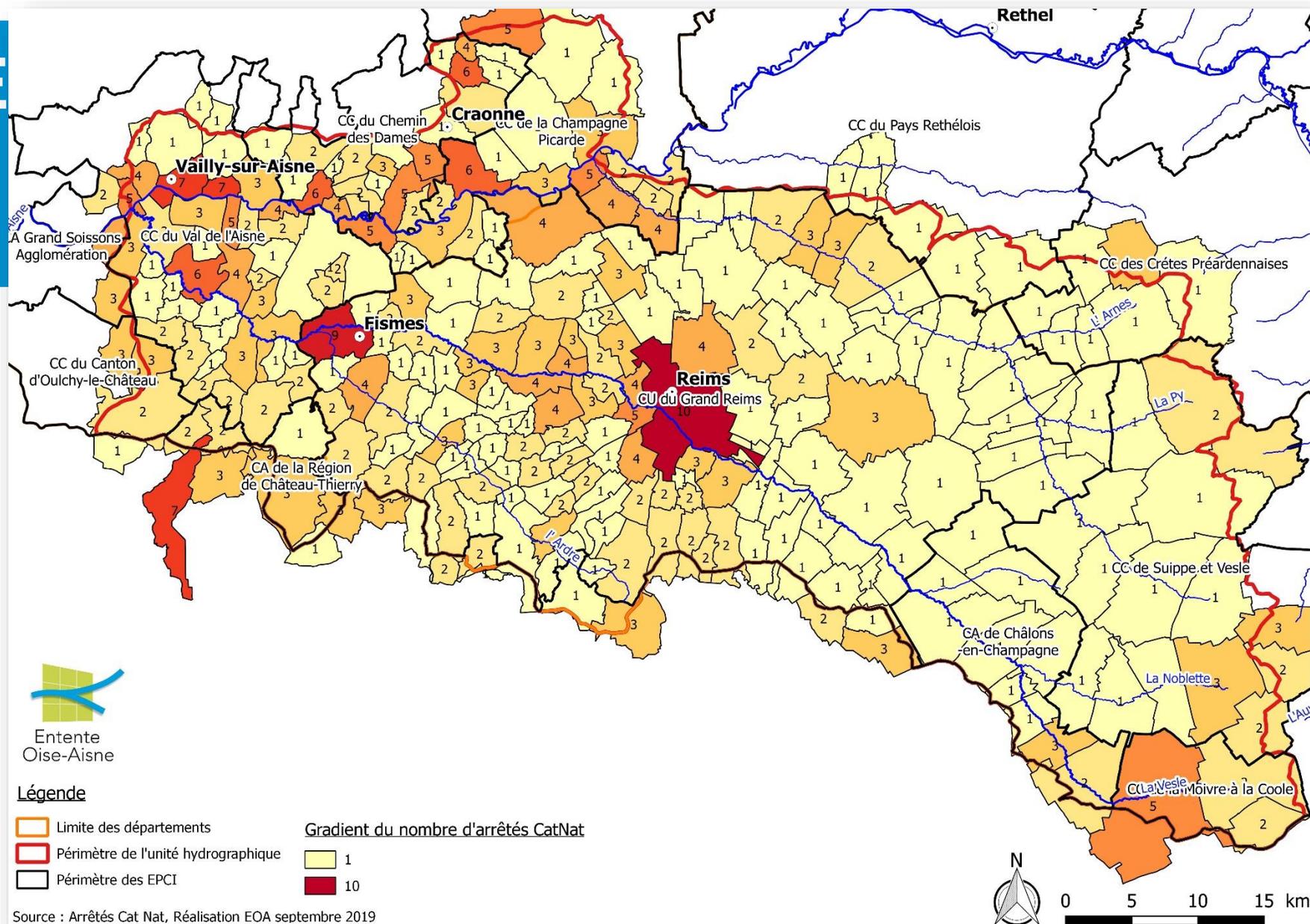
Entente Oise-Aisne :
PI sur 2 EPCI et
15 communes



LE TERRITOIRE AISNE VESLE SUIPPE

Les arrêtés CATNAT

- Inondation et coulées de boue
- Remontée de nappe



LE TERRITOIRE AISNE VESLE SUIPPE

Les données CCR

Cartographie
aléa
débordement et
ruissellement

+

Enjeux
assurés

Domages

Pertes financières
moyennes annuelles
probables

Caisse centrale de réassurances :

réassureur public, sous garantie de l'Etat

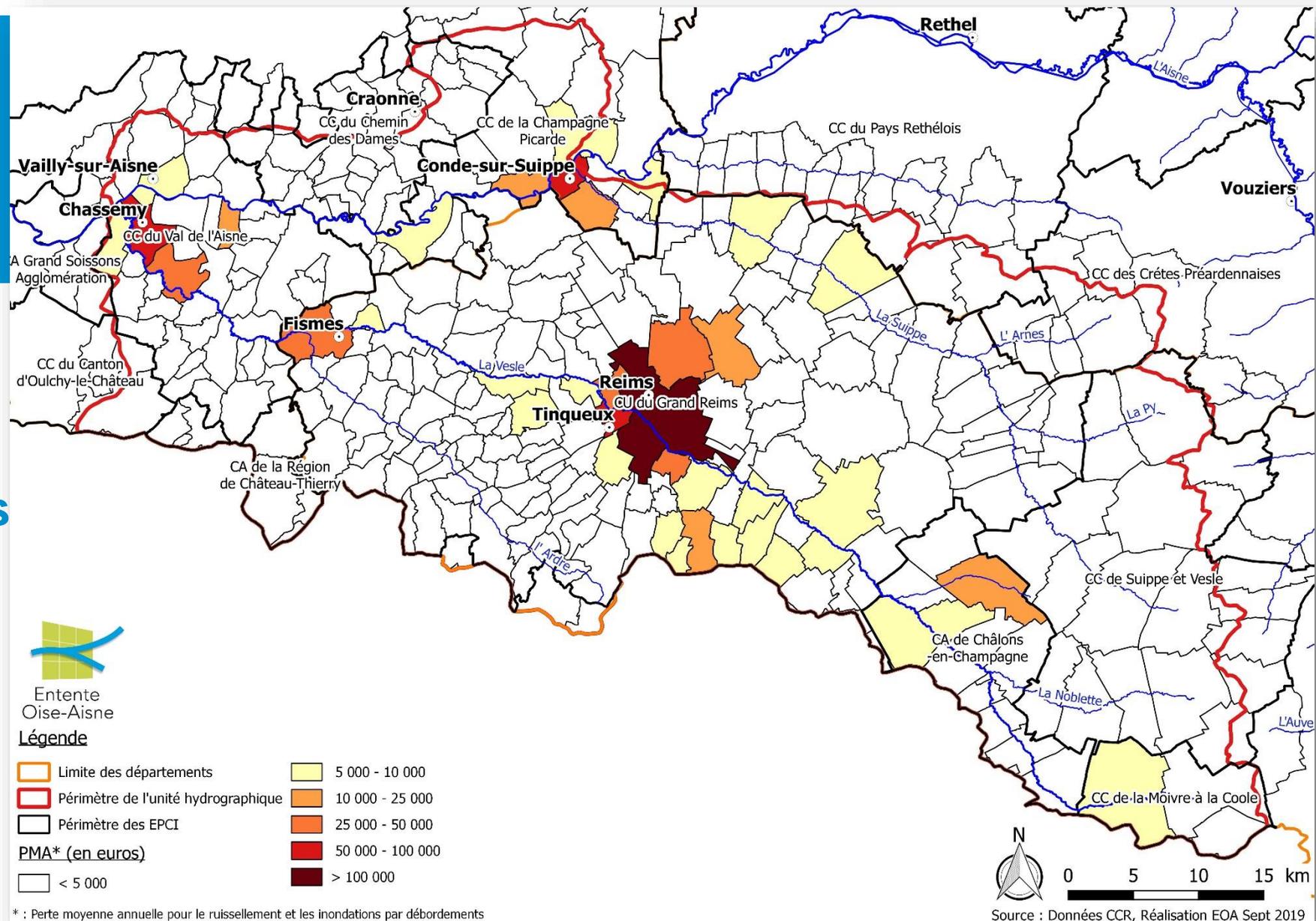
Simulation d'aléa (400 ans de météo) sur le relief (pentes naturelles, occupation du sol)

Limite du modèle : pas d'intégration de débordements de réseaux d'assainissement, obstacles : murets,...



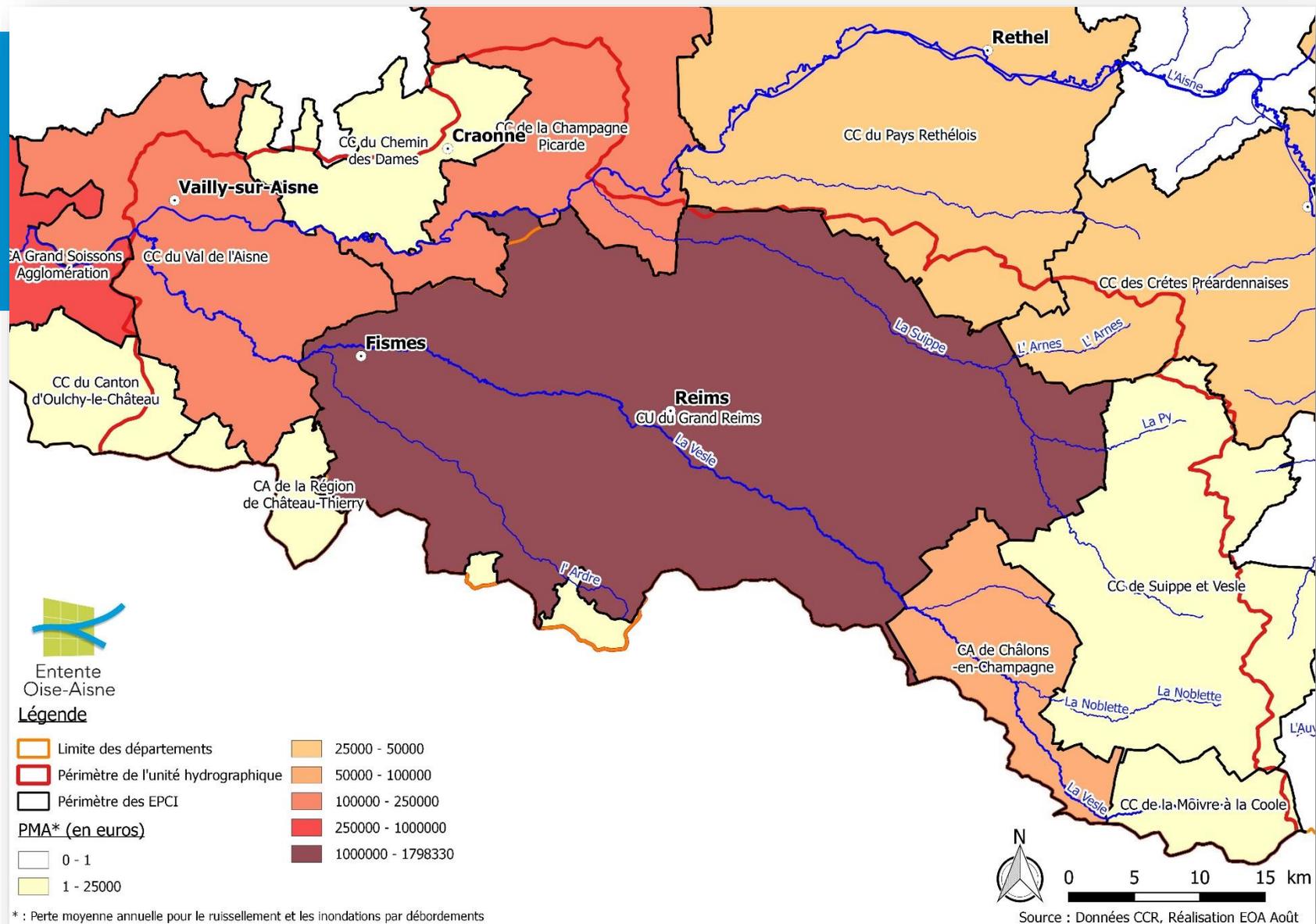
LE TERRITOIRE AISNE VESLE SUIPPE

Pertes financières
moyennes annuelles
probables par communes



LE TERRITOIRE AISNE VESLE SUIPPE

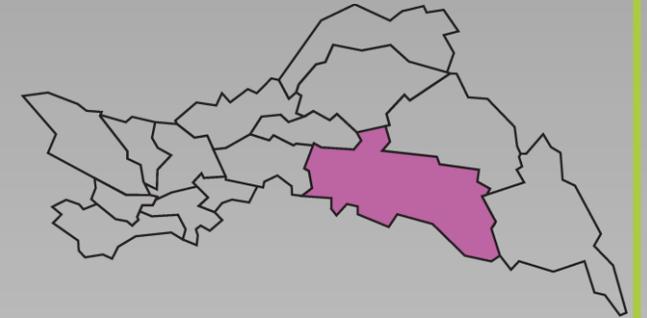
Pertes financières
moyennes annuelles
probables par EPCI



LE TERRITOIRE AISNE VESLE SUIPPE

Aléa	Secteur	Évènement historique
Débordements, crues lentes	Aisne Ardre, Suippe, Vesle ...	1958, 1926 (Aisne) Décembre 1993, Janvier 1995
Episodes orageux, coulées de boue	Aisne et Vesle axonnaise Reims Zones viticoles Ru de Fayau	juin 1983, mai 1992, juillet 2000, juillet 2001
Remontée de nappe	Vesle, Suippe, Aisne	1988, 2001, 2002

LES ACTIONS DU TERRITOIRE : ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCES ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE



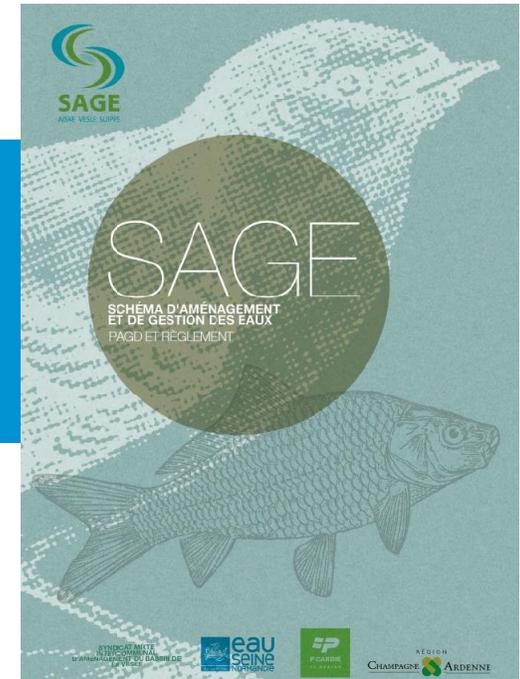
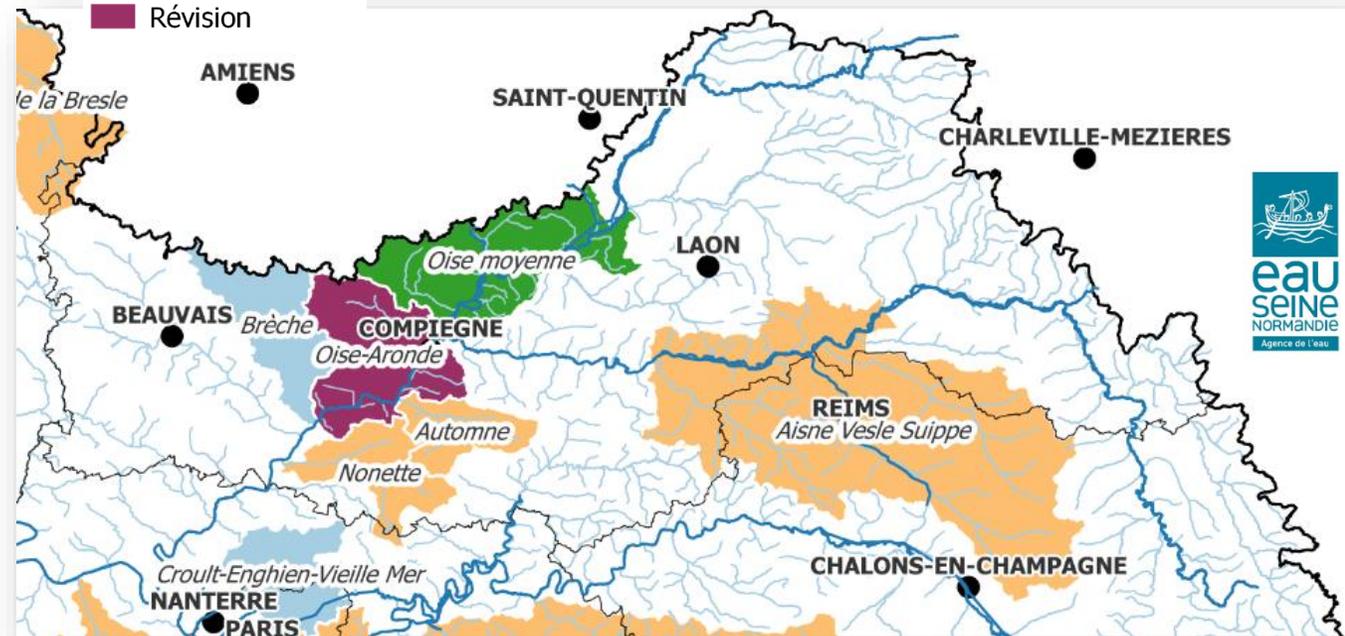
LE SAGE

(schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

- 6 enjeux dont « inondations et ruissellement »
- Objectif : Réduire le risque d'inondations et coulées de boues

Avancement des SAGE

- Élaboration
- Instruction
- Mis en oeuvre
- Nappe de Beauce
- Révision





LE SAGE

Enjeux : inondations et ruissellement

Limiter les quantités d'eau ruisselée

- Recenser les voies d'écoulement préférentielles
- Privilégier les techniques et **systèmes cultureaux** limitant le ruissellement et les coulées de boues
- Aménager les bassins versants
- Réaliser un **zonage d'assainissement pluvial** dans les communes
- Limiter volumes et vitesses de transfert des eaux pluviales urbaines
- Réserver des espaces pour la gestion des eaux pluviales dans les **documents d'urbanisme**

Etaler la crue

- Cartographier les **champs d'expansion de crues** et assurer leur préservation
- Etudier **l'impact cumulatif des carrières** sur les inondations
- Mettre en place une gestion concertée des ouvrages

Réduire la vulnérabilité des zones urbanisées

- **Cartographier** l'aléa inondation
- Amélioration de l'**information** des élus et de la population face au risque inondation

LES OUTILS DE GESTION DU RISQUE

- **La conscience du risque**
- **La prévision, l'alerte et la gestion de crise**
- **L'aménagement du territoire**
- **Réduire la vulnérabilité du territoire**
- **Limiter les débordements**
- **La maîtrise du ruissellement**
- **Les ouvrages de protection**

LA CONSCIENCE DU RISQUE

Les repères de crues

Obligation pour les communes (loi du 30 juillet 2003)

- **2 communes** (Vailly-sur-Aisne, Pont-Arcy)
- Proposition de programmation ?



Vailly-sur-Aisne



Pont-Arcy

www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/

Un site du réseau ecologie-citoyens.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

LOGO VIGICRUES

Plateforme nationale collaborative des sites et repères de crues

LOGO SITES & REPÈRES de CRUES

ACTUALITÉS RECHERCHE CONTRIBUTEUR GLOSSAIRE REPÈRES DE CRUES ?

CONNEXION

LA CONSCIENCE DU RISQUE

Sensibilisation des scolaires

- Jeu « Crue & d'eau »

Proposition de programmation ?



Réunions d'information sur les risques, DICRIM

Obligation pour les communes dotées d'un PPR (L. 125-2 du CE)

LA CONSCIENCE DU RISQUE

Site www.inondaction.net

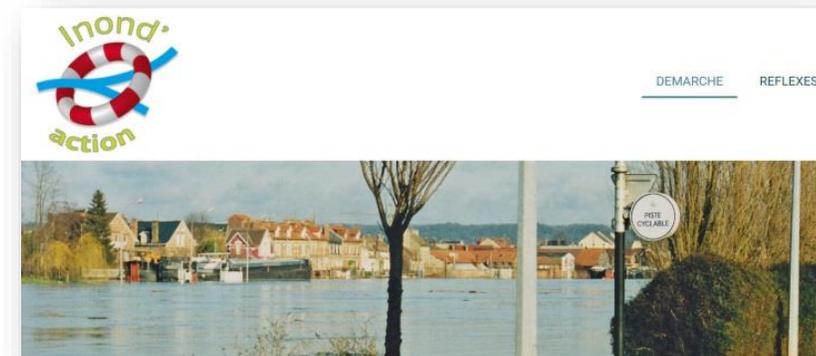
Porte-clé, magnets



Flash code



Site Internet



LA CONSCIENCE DU RISQUE

Site www.inondaction.net

Inond'Action

DEMARCHE REFLEXES

Chez moi A mon travail A pied / Dans la rue En voiture

Je me trouve :

- à pied, dans la rue
- en voiture

Ce que je dois faire

Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les autorités, à la radio, à la télévision et les comptes Twitter et Facebook officiels des autorités locales

Avant l'inondation, pendant l'alerte

Je ferme les portes et les fenêtres pour minimiser les entrées d'eau. Si j'ai des volets électriques, j'installe mes batardeaux (bancs) devant mon entrée.

Ce qui est à éviter

Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les autorités, à la radio, à la télévision et les comptes Twitter et Facebook officiels des autorités locales

Je ne sors pas si la crue est là. L'eau peut transporter des objets pouvant vous blesser ; le courant peut vous emporter ; vous pouvez tomber dans des trous cachés par l'eau.

Je ne descends pas au rez-de-chaussée ni au sous-sol ou dans les parkings souterrains, même pour couper le compteur de gaz ou enlever ma voiture. Je ne retourne jamais chercher un objet oublié dans un lieu inondé. Je peux être piégé.

Je ne prends pas ma voiture. Une hauteur d'eau de 30 cm suffit à faire flotter une voiture et un courant fort l'emporte.

Je prépare mon kit d'urgence

Ce kit vous permettra de faire face à vos besoins de base en cas d'évacuation. Il tient dans un sac de sport ou une valisette.

Si possible, préparez-le en avance et stockez-le de préférence au dernier étage de votre logement ou en haut d'un meuble. N'oubliez pas de le mettre à jour régulièrement (date de péremption, obsolescence).

Les essentiels

- De l'eau : 2 L d'eau par personne et par jour
- De la nourriture : privilégiez des barres de céréales ou toute nourriture facilement consommable (conserves, céréales, fruits secs, nouilles, etc.)
- Une couverture : la couverture de survie est très pratique car elle ne prend pas de place
- Des vêtements de rechange pour plusieurs jours (sans oublier les chaussures et des sous-vêtements)
- Des médicaments : si vous êtes sous traitement, ayez toujours vos médicaments pour plusieurs jours. Une trousse à pharmacie est un plus
- De l'argent liquide
- Les photocopies des papiers d'identité

LA PRÉVISION, L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE

Prévision

Service de prévision des crues (crues de l'Aisne)

->Rapatriement des informations toutes les heures à la station de Biermes

Pluviomètre et sonde sur le ru de Fayau

Systemes d'alerte

Pour les maires : Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes (APIC)

A développer pour les crues rapides?

Avec système d'alerte automatique vers la population?

PCS

Obligation pour les communes dotées d'un PPR

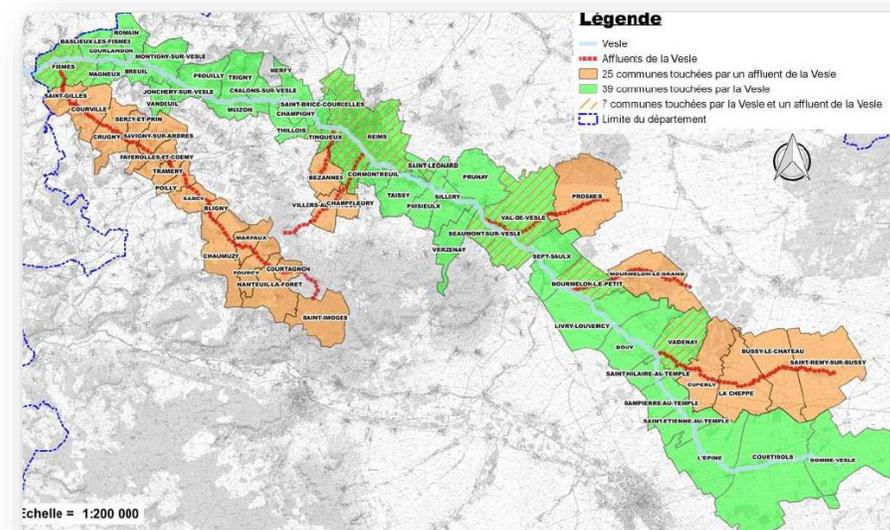


L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PPRi (plan de prévention des risques d'inondation)

- Aizelles, Aubigny et Saint-Thomas (2008) : coulées de boue
- Vallée de l'Aisne (entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt) : débordement et coulées boue
- Craonnelle : coulée de boue

- Vesle (DDT51) : étude à venir 2020



L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Décret PPRi (5 juillet 2019)

Carte d'aléa de référence :

- > secteurs protégés par les systèmes d'endiguement,
- > bandes de précaution = $100 \times$ hauteur d'eau derrière la digue (adaptable) : zone d'aléa très fort

Règlement : prise en compte de la protection

Exception à l'inconstructibilité: opération de renouvellement visant à réduire la vulnérabilité, déplacement d'une zone aléa fort vers une zone aléa faible, pas de « lieux de sommeil » ni d'accueil de personnes vulnérables

- > conditions (en attente de précisions) : demande de la collectivité, avis de la structure gemapienne, absence d'alternatives, gestion de crise,...

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Documents d'urbanisme

- SCOT et PLUi (en cours d'élaboration ou de révision) doivent être compatibles avec le PGRI,

-> note de cadrage : intégrer un diagnostic de vulnérabilité dans un document d'urbanisme, (DRIEE IDF)

Mai 2018

« La vulnérabilité d'un territoire aux inondations :
Quels enjeux pour les documents d'urbanisme ?
Comment l'évaluer et l'intégrer ? »

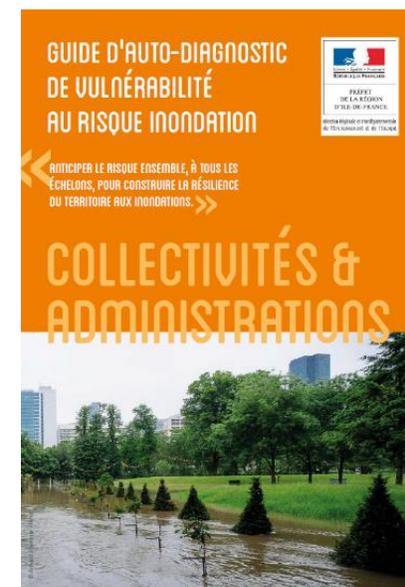
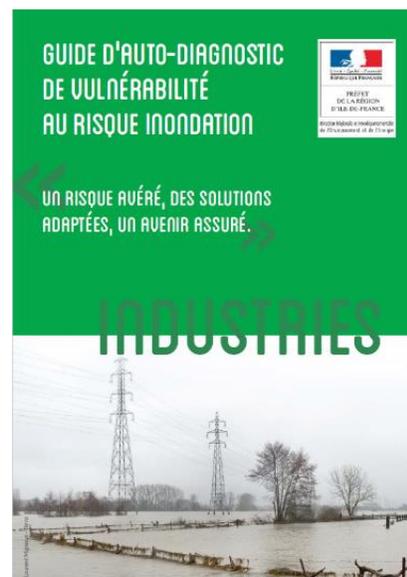
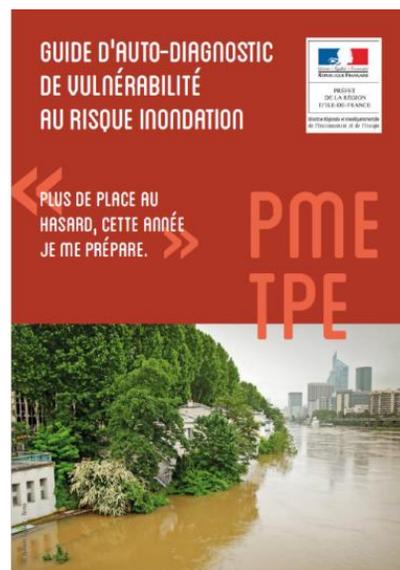


Pièces des dossiers de SCOT et de PLU-PLUi		Mise en compatibilité avec l'objectif de prévention des risques d'inondation
Rapport de présentation	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic État initial de l'environnement Évaluation environnementale * Résumé non technique <p><small>* Concernant les SCOT et les PLU-PLUi soumis à évaluation environnementale</small></p>	<ul style="list-style-type: none"> Intégration dans l'état initial de l'environnement d'un diagnostic de la vulnérabilité aux inondations (zones inondables et zones impactées) Justification des orientations d'aménagement et des règles qui concourent à la réduction de la vulnérabilité du territoire Présentation des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, le cas échéant Identification des indicateurs de suivi se rapportant aux zones inondables
Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)		<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte explicite des conclusions du diagnostic de vulnérabilité dans la définition du projet de développement (cartographie et orientations) : <ul style="list-style-type: none"> traduction des choix d'aménagement à l'issue du croisement des enjeux inondation et du projet d'aménagement de la collectivité ; intentions pour réduire la vulnérabilité et développer un urbanisme plus résilient.
Document d'orientations et d'objectifs (DOO)	<p>Pour les SCOT :</p> <ul style="list-style-type: none"> Documents graphiques Règlement Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) 	<p>Pour les SCOT :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des conclusions du diagnostic de vulnérabilité dans la définition et localisation des grandes orientations, et des mesures et principes d'aménagement (zone expansion des crues en lien avec la trame verte et bleue, place de l'eau dans les projets, sécurisation des équipements nécessaires à la gestion de crise,...) <p>Pour les PLU-PLUi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des conclusions du diagnostic de vulnérabilité, des zones inondées et des zones impactées dans la délimitation des zones et la réglementation encadrant l'urbanisation et l'occupation du sol (préservation des zones d'expansion des crues, amélioration des écoulements et gestion adaptée des eaux pluviales et du ruissellement...) Prise en compte des conclusions du diagnostic de vulnérabilité dans la définition d'OAP pour des principes d'aménagement adaptés, thématiques ou sectorielles

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

Guides d'autodiagnostic

-> un outil réalisé par la DRIEE IDF



RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

Guides d'autodiagnostic (un outil réalisé par la DRIEE IDF)

Ainsi, le diagnostic de vulnérabilité au risque inondation de mon service va m'aider à :



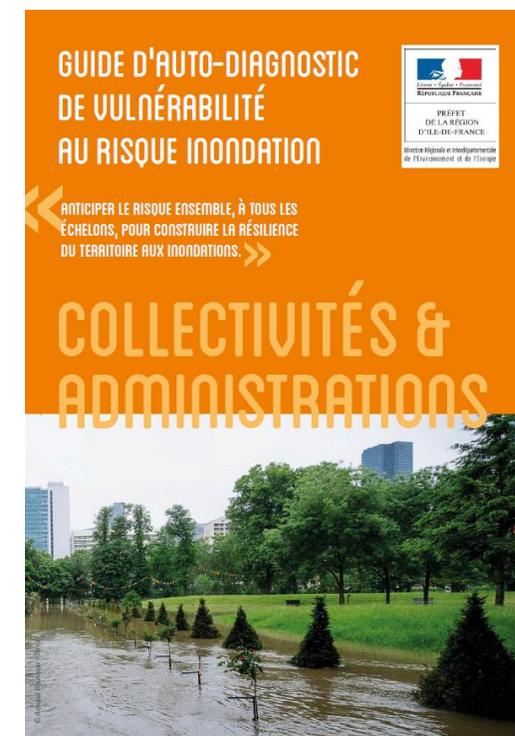
Prendre conscience de ma vulnérabilité



Anticiper la crise pour limiter les dégâts et prévoir un retour à la normale plus rapide



Mettre en place des solutions structurelles et organisationnelles



RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

Guides d'autodiagnostic (un outil réalisé par la DRIEE IDF)

Etape 1

J'évalue le risque

Etape 2

Je m'informe et
je m'organise

Etape 3

Je limite les
dommages

ALÉA/SCÉNARIO D'INONDATION (cf. ÉTAPE 1 DU GUIDE, P.11 à 15)

• Topographie générale du terrain :
 incliné plat cuvette terrasse en V

• Types d'aléa inondation :
 débordement de cours d'eau ruissellement remontée de nappes autre : _____

• Hauteurs d'eau potentielles calculées :

Sur mon terrain : $H_{Eau} = PHE - Alt_{terrain}$
Sur mon plancher : $H_{Eau} = PHE - Alt_{plancher}$

• Exposition de ma parcelle aux précédentes inondations :
 Le bâtiment et le terrain n'ont jamais été inondés

Si non :

Le bâtiment a déjà été inondé années(s) : _____, H_{Eau} approximative : _____
 Le terrain a déjà été inondé années(s) : _____, H_{Eau} approximative : _____
 Le sous-sol a déjà été inondé années(s) : _____, H_{Eau} approximative : _____
 Sans mesure de protection, le bâtiment aurait pu être inondé
 Je ne sais pas

Joindre au fascicule une copie des photos ou documents témoignant des impacts des inondations passées.

AUTO-DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ AU RISQUE INONDATION - FASCICULE TERRAIN

FICHE D'IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

DATE : _____

DIAGNOSTIQUEUR : _____

Nom : _____ Fonction : _____

Coordonnées : _____

ÉTABLISSEMENT :

Nom : _____

Activité : _____

Adresse de l'établissement : _____

Autres bâtiments appartenant à la structure : _____

Gestionnaires :

Nom et coordonnées :

- du gérant du bâtiment : _____
- du propriétaire des murs : _____

Contrat d'assurance :

- Des biens : _____
- Sinistres : _____
- Pertes d'activité : _____
- Nom et coordonnées du référent : _____

SYNTHÈSE DES VULNÉRABILITÉS MAJEURES :

SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

• MESURES STRUCTURELLES PERMANENTES : _____

• MESURES STRUCTURELLES À METTRE EN PLACE LORS DE L'ÉVÈNEMENT : _____

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

Guides d'autodiagnostic (un outil réalisé par la DRIEE IDF)

Etape 1

J'évalue le risque

Etape 2

Je m'informe et je m'organise

Etape 3

Je limite les dommages

S'ORGANISER (cf. ÉTAPE 2 DU GUIDE, P.16 à 19)



AVANT L'ALERTE

RÉFÉRENTIELS	ACTIONS	NOM ET COORDONNÉES
Annuaire de crise	Mise à jour de la liste des employés (mobilité en cas de crise, mobilité réduite, rôle en cas de crise et/ou en mode dégradé, etc.)	
Plans de gestion de crise / de continuité d'activité	Chargé de création, mise à jour et bonne réalisation du POMSE / PCA / PCS	
Archives et données	Copie régulière des données de l'établissement	



EN CAS D'ALERTE

Rdv sur www.vigicrues.gouv.fr et www.vigilance.meteofrance.com
Station Vigicrues à suivre :

RÉFÉRENTIELS	ACTIONS	LOCALISATION	NOM ET COORDONNÉES
Alerte	Contacter les référents, définir une organisation		
Limitation des entrées d'eau et balisage	Mettre en place des batardeaux, sacs anti-inondation, occultations temporaires...		
Équipements sensibles à l'intérieur du bâtiment	Mettre hors d'eau les équipements sensibles		
Équipements sensibles à l'extérieur du bâtiment	Mettre hors d'eau les véhicules et objets susceptibles de flotter		
Réseaux	Couper l'électricité, le gaz et l'eau		
Journal de bord	Tenir un journal relatant les événements et les décisions (photos)		

LES BONS GESTES EN CAS D'ALERTE INONDATION

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

- Fermer portes, fenêtres et autres aérations
- Poser les batardeaux et occulter les aérations basses
- Écouter radio France Bleu. Fréquence à Paris : 107.1
- Couper l'électricité, le gaz et l'eau
- Suivre les consignes émises par les autorités
- Consulter les sites internet Météo France et Vigicrues ainsi que les réseaux sociaux des autorités (Twitter, Facebook)
- Monter le patrimoine sensible et prioritaire dans les étages
- Poursuivre l'activité en télétravail ou dans la zone de repli

CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ ET MISE À L'ABRI

Lieu de la zone de repli : _____ Personnes affectées à la continuité d'activité : _____

ÉVITER LES PIÈGES

- Ne pas marcher dans les rues inondées
- Ne pas prendre la voiture
- Ne pas se rendre dans un parking souterrain
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence
- Ne pas descendre en sous-sol
- Ne pas utiliser les ascenseurs

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

SAMU	15	Urgence gaz	
POLICE / GENDARMERIE	17	Urgence électricité	
POMPIERS	18	Service des musées de la Direction régionale des affaires culturelles IDF et Service des musées de France (CZRMF)	
NUMÉRO UNIQUE EUROPE	112	Restaurateurs d'œuvres d'art et fournisseurs de matériel de conservation	
Mairie - prévention des risques			
Préfecture			
Assurance			

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

Guides d'autodiagnostic (un outil réalisé par la DRIEE IDF)

Etape 1

J'évalue le risque

Etape 2

Je m'informe et je m'organise

Etape 3

Je limite les dommages

QUELLES MESURES PEUVENT M'AIDER ?			
OBJECTIF	ACTION DE RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ	MOYENS MIS EN ŒUVRE	PRIX
Je rends mon service étanche (H _{eau} < 80 cm)	Je protège les huisseries (p. 23)	• Sac anti-inondation • Batardeau	• 35 € / U • 900 € / U
	Je protège les aérations et ouvertures (p. 23)	• Occultation temporaire • Occultation prises d'air/rejet • Occultation trappe vide sanitaire	• 50 € / U • 50 € / U • 100 € / U
	Je protège le réseau d'assainissement (p. 23)	• Clapet anti-retour • Tampon de regards de visite	• 400 € / U • 15 € / U
J'adapte les différents niveaux de mon service (H _{eau} > 80 cm)	⚠ <i>L'eau peut s'infiltrer dans les sous-sols par remontées de nappes > voir p.25</i>		
	Je conçois une zone de repli (p. 26)	• Création d'une zone de repli • Création d'ouvrants	• Sur devis • Sur devis
	J'adapte le rez-de-chaussée (p. 27)	• Batardeau • Grille anti-intrusion	• 900 € • 1200 € / U
	J'adapte le sous-sol (p. 27)	• Pompe vide cave • Batardeaux	• 450 € / U • 900 € / ml
	J'adapte les réseaux techniques (p. 28)	• Rehaussement des réseaux électriques • Séparation des réseaux électriques • Rehaussement du réseau de chauffage	• de 730 à 2000 € • de 400 à 6000 € • de 600 à 1400 €
Je sécurise mon environnement extérieur	Je balise un plan d'eau (p. 29)	• Barrière de protection • 4 mâts • Grille pour puits	• 220 € / ml • 400 € / U • Sur devis
	J'évite la flottaison d'éléments lourds où dangereux (cave, objets flottants) (p. 29)	• Arrimage des objets flottants et polluants	• 600 à 950 € / U
	J'empêche le refoulement des eaux par les bouches d'évacuation (p. 29)	• Clapet anti-retour	• 400 € / U
	Je consolide la structure de mon bâti (p. 30)	• Privilégier des matériaux résistants à l'eau (carrelage, peinture, polystyrène, etc.)	• Sur devis

NB : Prix estimatifs, ttc, exprimés par unité (U) ou par mètre linéaire (ml). Pensez à vérifier si votre PPR dispose de mesures de réduction de vulnérabilité.

LES BONS GESTES EN CAS D'ALERTE INONDATION

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

- Fermer portes, fenêtres et autres aérations
- Poser les batardeaux et occulter les aérations basses
- Écouter radio France Bleu, Fréquence à Paris : 107.1
- Couper l'électricité, le gaz et l'eau
- Suivre les consignes émises par les autorités
- Consulter les sites internet Météo France et Vigicrues ainsi que les réseaux sociaux des autorités (Twitter, Facebook)
- Monter le matériel sensible et prioritaire dans les étages
- Poursuivre l'activité en télétravail ou dans la zone de repli

CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ ET MISE À L'ABRI

Lieu de la zone de repli : Personnes affectées à la continuité d'activité :

ÉVITER LES PIÈGES

- Ne pas marcher dans les rues inondées
- Ne pas prendre la voiture
- Ne pas se rendre dans un parking souterrain
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence
- Ne pas descendre en sous-sol
- Ne pas utiliser les ascenseurs

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

SAMU	15	Urgence gaz	_____
POLICE / GENDARMERIE	17	Urgence électricité	_____
POMPIERS	18	Partenaires	_____
NUMÉRO UNIQUE EUROPE	112		_____
Mairie - prévention des risques			_____
Préfecture		Fournisseurs	_____
Assurance			_____

LIMITER LES DÉBORDEMENTS

Zones d'expansion de crues

->étude d'identification des zones coupées des champs d'expansion de crues

Analyse de ZEC potentiellement à reconquérir :
fonctionnalités, usages, foncier, intérêt inondation,
coût, faisabilité technique ?

-> lien avec dispositions du SAGE:

- cartographier les champs d'expansion de crues et assurer leur préservation
- étudier l'impact cumulatif des carrières sur le risque d'inondation

**Etude inscrite au PAPI
vallée d'Oise**

Portage : Entente Oise-Aisne
Financement : Fonds Barnier,
Agence de l'eau

LIMITER LES DÉBORDEMENTS

Ru de Fayau

->augmentation du débit capable en milieu urbain

Etude à Aizelles

- Elargissement du cours d'eau (Entente Oise-Aisne)
- Augmentation du passage sous route (CD 02)



LES OUVRAGES DE PROTECTION

Mise en conformité des ouvrages

La structure PI définit le système d'endiguement, son niveau de protection et la zone protégée (responsabilité)

Système d'endiguement :

- Digues/muret
 - dispositif de régulation (vanne, pompe, ...),
 - autres ouvrages : bassins, ouvrages ayant une autre fonction (remblai routier, canal, ...)
- > nécessité de **convention** entre gestionnaire et la structure PI (financement d'éventuels travaux pour s'assurer que l'ouvrage remplisse sa fonction de protection).



LES OUVRAGES DE PROTECTION

Canal des Ardennes / latéral à l'Aisne

- Canal des Ardennes / latéral à l'Aisne

Arrêté préfectoral de classement – août 2018 : gestionnaire -> VNF

Vocation du canal :

navigation et non protection contre les crues

-> le canal n'est pas classé en système d'endiguement/ouvrage de protection

- Tronçon **Asfeld et Vieux-lès-Asfeld** :
Barrage de classe C
- Tronçon **Pignicourt – Condé-sur-Suippe** :
Barrage de classe C



LES OUVRAGES DE PROTECTION

Evolution de la réglementation : décret n°2019-895 du 28 août 2019

Suppression des seuils de 1,50 m et 30 personnes protégées pour les digues existantes

-> tous les ouvrages de protections (digues, muret),

quelle soit la hauteur et la population protégée doivent être :

- soit classés (étude de danger, travaux de mise en conformité le cas échéant
- soit rendus transparents.



En l'absence de classement, le gestionnaire (EPCI ou syndicat ayant la compétence PI) est responsable de dommages causés par une rupture ou une surverse de l'ouvrage.

LE RUISSELLEMENT



Item 4 (L211-7 du CE) : la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols -> Compétence non obligatoire, partagée

Etudes et travaux « ruissellement et érosion »

Etude d'identification des axes de ruissellement (SIABAVE)

Projet d'aménagements d'hydraulique douce à Maizy (SIGMAA) : demande d'autorisation en cours

Retour d'expérience
Maitrise du ruissellement et de l'érosion

Les vallées et vallées sèches du bassin versant du ru de Vidon sont exposées à des phénomènes de ruissellement, prennent un caractère catastrophique, sous forme de véritables coulées de boue. Lors des pluies et aux eaux de ruissellement des terres agricoles, elles peuvent engendrer de fortes dégradations de la qualité de l'eau, un important comblement des cours d'eau et de graves dégâts matériels, notamment sur les habitations et les voitures.

Présentation
Syndicat du ru de Vidon et de ses affluents :
• Créé en 1989 par arrêté préfectoral
• Compétences : études et travaux relatifs à la gestion et l'aménagement des cours d'eau et de leurs bassins versants
• A compétence adhérente : Maizy et Maizy-au-Bas, Pannes et Saron-et-Bonval
• Intervenir sur le bassin versant du ru de Vidon, un affluant de l'Artois-région
• 19 km de cours d'eau gérés sur 38 km²
• Président : Nicolas GERAULT
• Est adhérent à l'Insee des syndicats depuis 2003

Contexte
Plusieurs événements notables se sont produits sur les communes de Maizy-et-Vaux et Saron-et-Bonval en mai 1980, mai 1992, décembre 1993 et mai 2003. Ces ruissellements ont entraîné de graves dégradations de la qualité de l'eau, causant des dommages considérables. Des milliers de colmatages hydrauliques ont été pris et ont classé ces deux communes en « zones sensibles ».

C'est dans ce contexte préoccupant que le syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion du ru de Vidon a décidé d'engager une étude pour lutter contre le ruissellement et l'érosion afin de limiter les dégâts générés par les coulées de boue et améliorer la qualité des milieux aquatiques.

Localisation

Le bassin versant du ru de Vidon :
Le bassin versant du ru de Vidon se caractérise par un fort encaissement de sa vallée sous des versants très pentus, ce qui favorise le genêt de ruissellement à vitesse élevée. Les parcelles, qui restent inoccupées, sont majoritairement cultivées (poteries, betteraves, pommes de terre, ...) et très souvent dépourvues de terres hydrauliques naturelles (haies, talus, haies sèches, ...).

Les pratiques culturales

Les mesures agronomiques visent à limiter à la source, sur les parcelles cultivées, les tassements et l'érosion des sols. Elles sont généralement mises en œuvre par les exploitants agricoles du territoire. Ces actions agronomiques visent en effet à améliorer la structure des sols, à limiter les pertes de matière organique, à favoriser la pénétration de l'eau dans le sol et à limiter l'érosion.

Les principales mesures agronomiques relatives au ruissellement sont les suivantes :

- la conservation et l'amélioration des sols et de leur structure, généralement effectuées au printemps ou au début de l'automne. Elles consistent à limiter les passages de machines, à éviter les travaux de labour et de semencement, à favoriser la pénétration de l'eau dans le sol et à limiter l'érosion.
- la succession de cultures et la rotation des cultures. Elles consistent à cultiver une succession de cultures à forte couverture végétale (couverts végétaux, prairies, etc.). L'objectif est de limiter la dégradation des sols et de favoriser la pénétration de l'eau dans le sol.
- l'entretien des haies et des talus. Elles consistent à entretenir les haies et les talus afin de limiter l'érosion et de favoriser la pénétration de l'eau dans le sol.

Hydraulique douce

Les aménagements d'hydraulique douce et les actions d'hydraulique douce ont un effet positif sur l'érosion des sols et la réduction des volumes de ruissellement. Elles permettent également de limiter les pertes de matière organique et de favoriser la pénétration de l'eau dans le sol.

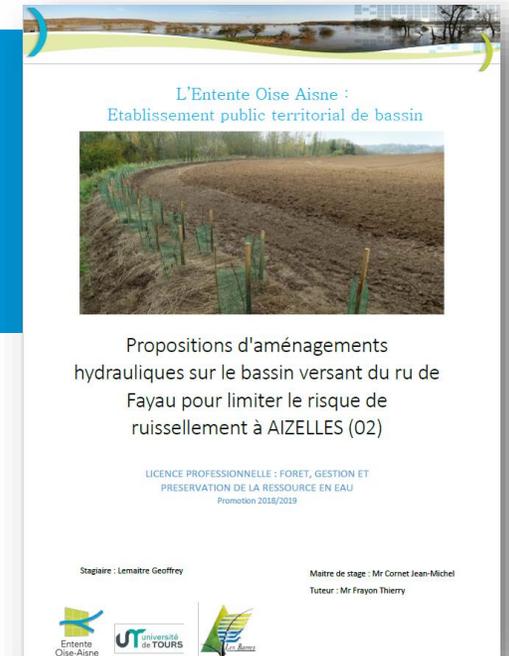
Les aménagements d'hydraulique douce et les actions d'hydraulique douce ont un effet positif sur l'érosion des sols et la réduction des volumes de ruissellement. Elles permettent également de limiter les pertes de matière organique et de favoriser la pénétration de l'eau dans le sol.

LE RUISSELLEMENT

Etudes et travaux « ruissellement et érosion »

Programme d'aménagement sur le ru de Fayau (Entente Oise-Aisne) :

- Hydraulique douce : 250 m de haies plantées à Aizelles
- Etude pour aménagements complémentaires : fascines, génie végétal, zone tampon



MERCI DE VOTRE ATTENTION

